

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE
L'ARCHITECTURE

VILLE DE
GAROUA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

GAROUA CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF URBAN PLANNING AND
ARCHITECTURE

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION
D'INTERET N°000002/CUG/SG/DUA/2024 du
05/07/2024

**POUR LES ETUDES EN VUE DE L'ELABORATION DE
LA STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS (SGD) DE
LA VILLE DE GAROUA**

Financement : Budget Communauté Urbaine de Garoua, Exercice 2024.

ARMP / NO
COURRIER - ARRIVEE
Le 10 JUILLET 2024 N° 259

*DVD
Expérimentation 05/07/2024
Publication 2024*

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE
L'ARCHITECTURE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

GAROUA CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF URBAN PLANNING AND
ARCHITECTURE

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION

D'INTERET N°000002/CUG/SG/DUA/2024

Du _05/07/2024_

POUR LES ETUDES EN VUE DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS (SGD) DE LA VILLE DE GAROUA

Le Maire de la Ville de Garoua, maître d'ouvrage, lance un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt (ASMI), à l'attention des bureaux d'étude technique (BET) et ou groupement des BET du secteur de la gestion des déchets qui désirent participer à la préqualification pour ces prestations.

I- OBJET DE LA SOLICITATION

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt à pour objet la pré qualification des bureaux d'études techniques (BET) et/ou groupement des BET devant participer à l'appel d'offres national restreint pour l'**élaboration de la stratégie de gestion des déchets (SGD) de la ville de Garoua.**

II- CRITERE DE QUALIFICATION

- Être un bureau d'Etudes techniques ou Groupement des bureaux d'études Techniques ;
- Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point V.1 ci-dessous ;

- Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;
- Avoir une expérience suffisante dans le domaine des études des gestions des déchets Urbains ;
- Avoir une Expérience suffisante dans l'élaboration des stratégies/plan de gestion des déchets Urbains ;

III- DESCRIPTION DE LA PRESTATION

L'objectif global des prestations du consultant est d'accompagner la Communauté de Garoua dans l'élaboration **de la stratégie de gestion des déchets (SGD) de la ville de Garoua** afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations à travers une gestion écologiquement rationnelle desdits déchets.

De manière spécifique, le SGD vise à :

- Faire l'état des lieux de la gestion des déchets dans la ville ;
- Proposer des actions permettant de réduire la production des déchets à la source afin de réduire les coûts de leur gestion ;
- Clarifier les rôles des différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets ;
- Faire des propositions pour améliorer la coordination des actions menées par les différents acteurs de la chaîne de gestion des déchets ;
- Proposer des schémas de nettoyage de la ville et de gestion des déchets (pré collecte, collecte, transport/évacuation, traitement et valorisation) en tenant compte de la typologie de ces derniers ;
- Identifier les sites appropriés pour l'installation des équipements et infrastructures (décharges, déchetteries, site de transfert, ...) et proposer les types d'aménagement ;
- Faire une étude de rentabilité économique de la valorisation des déchets dans la ville ;
- Proposer un mécanisme de financement durable de la gestion des déchets ;
- Proposer une stratégie d'éducation, d'information et de sensibilisation des populations en vue d'une participation citoyenne.

IV- DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (02) volumes, et rédigés en français ou en anglais.

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui feront l'objet de vérification.

Les pièces justificatives doivent dater de moins de trois (03) mois à la date de lancement de l'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt.

Le Dossier de Candidature en deux volumes devra comprendre :

V-1 : Volume 1 (Dossier Administratif)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivant (en originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

Pièces	Désignations
A.1	Une Attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
A.2	Une attestation de non faillite délivrée par le Greffe du tribunal du lieu du siège du candidat ;
A.3	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des marchés publics (ARMP) ;
A.4	Une attestation signée du directeur de la caisse Nationale de prévoyance sociale (CNPS), ou d'un de ses représentants dument mandatés certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable ;
A.5	L'accord de groupement le cas échéant ;
A.6	Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original timbré). Dans ce cas, la pièce A.2 devra être produite uniquement par le mandataire du groupe ; les autres pièces étant produites par chacun des membres du Groupement.

A.7	L'autorisation de vérification des références ; cette autorisation dument signée du Directeur Général, permettra à la Communauté Urbaine de Garoua de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées.
-----	--

NB : toutes les pièces produites devront datées de moins de trois (03) mois. Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera l'élimination du Candidat.

V .2 Volume 2 (Dossier Technique)

Le dossier technique devra comprendre :

V.2.1 les moyens humains

V.2.1.1 la liste du personnel d'encadrement

Le candidat fournira la liste définissant le personnel clé accompagnée :

- ⇒ Du curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- ⇒ De la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;
- ⇒ De l'attestation de présentation de l'original du diplôme ;
- ⇒ De l'attestation de disponibilité ;
- ⇒ De l'attestation d'inscription aux professionnels le cas échéant.

La non production de l'une de ces pièces entraînera pour l'expert considéré, la note zéro (0).

A cet effet, le BET et/ou le groupement de BET devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel de maîtrise composé de :

Nº	Profil/ Formation	Nombre	Formation/ Qualification	Nombre d'année d'expérience	Expériences et références
1	Chef de mission	≥ 1	Environnementaliste B+5 dans le domaine de science Environnementale	≥ 10 ans	Au moins deux (02) projets d'étude des documents de planification en gestion des déchets en qualité de chef de mission.
2	Expert en Aménagement Urbain	≥ 1	Urbaniste (BAC +5 ou plus)	≥ 5 ans	Au moins deux (02) projets d'étude des documents de planification en gestion des déchets en qualités d'expert en aménagement Urbain
3	Expert SIG	≥ 1	Géomatique (BAC +5 ou plus)	≥ 5 ans	Au moins deux (02) projets d'étude des documents de planification en gestion des déchets en qualités d'expert SIG
4	Juriste	≥ 1	Droit Public de l'environnement (BAC +5 ou plus)	≥ 5 ans	Au moins deux (02) projets d'étude des documents de planification en gestion des déchets en qualités de juriste

5	Ingénieur de Génie Civil	≥ 2	Ingénieur de Génie Civil (BAC +5)	≥ 5 ans	Au moins deux (02) projets d'étude des documents de planification en gestion des déchets, de l'aménagement des décharges ...
---	--------------------------	----------	-----------------------------------	--------------	--

V.2.1.2 l'organigramme complet du BET ou du groupement de BET

Le BET et /ou le groupement de BET fournira les organigrammes de son organisation, ainsi que celui envisagé pour la réalisation de la présente étude.

V.2.2 les références des bureaux d'études Techniques ou groupement Bureaux d'études Techniques

Les BET ou groupements de BET devront fournir les documents attestant qu'ils ont réalisé avec succès au cours des dix (10) dernières années et en qualité d'entrepreneur principal les projets ci-après :

- Les Projets d'études dans la gestion des eaux pluviales, des inondations ou dans l'aménagement du territoire ;
- Les projets d'études de planification dans le domaine de la gestion des déchets urbains

Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- ✓ La copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^{ème} pages, ainsi que les pages des détails estimatifs et celles de signatures. Ces documents devront être clairs et lisibles ;
- ✓ Le nom du Maître d'ouvrage ;
- ✓ Le lieu d'exécution du projet ;

- ✓ Le certificat de bonne fin délivré par le Maitre d'ouvrage ou par des services ou les procès-verbaux des commissions de suivi et de recette techniques délivrés par le maître d'ouvrage ou ses services.

V.2.3 les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat doit justifier de la possession en propre ou en location des moyens logistiques, techniques et matériels ci-après

-Matériel informatiques et autres outils du BET :

N°	Type de matériel	Nombre minimum exigé
1	Ordinateurs	05
2	Imprimante	02
3	Table Traçante	02
4	Scanner	02
5	Logiciels	03
6	Photocopieuses	02

-Moyens logistiques

N°	Type de matériel	Nombre minimum exigé
1	Véhicules Pick up	04
2	Téléphone satellitaire	02
3	Fax	02

-Matériel topographiques

N°	Type de matériel	Nombre minimum exigé
1	Station total	03
2	Package Hi-target GNSS A8 plus +Drone intelligent mini3 (01 box rover, 01 box base, 02 trépieds, 01 Garmin etrex 221x, 01 batterie externe gales, accessoires pour le mode temps réel, licence du logiciel HI-survey)	01

3	GPS	03
4	Drone de reconnaissance spatiale	01

Le consultant soumettra à l'administration tous autres moyens matériel nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'étude. Le consultant justifiera de la possession desdits moyens, et s'engagera à mener à terme les prestations.

Le BET ou le groupement de BET devra justifier de la propriété et de l'état du matériel nécessaire à l'exécution des prestations. Les justificatifs du matériel sont les photocopies certifiées conformes des cartes grises légalisées par les services compétents du ministère des transports, ou les photocopies certifiées conformes d'attestation de dédouanement datant de moins de trois mois à la date limite des remises des offres pour le matériel roulant, et les photocopies certifiées de factures pour les autres matériels.

NB : la localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'ouvrage en cas de besoin.

V.2.4 L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dument signée du Directeur Général de l'entreprise, devra permettre à la Communauté Urbaine de Garoua de procéder à toute vérification, jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence et de la qualité du matériel énoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maître d'ouvrages concernés.

VI-CRITERES D'EVALUATIONS ET DE SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES ET /OU GROUPEMENT DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivantes :

VI.1 CRITERES ELIMINATOIRES

- a) Absence ou non-conformité après un délai de 48 heures après l'ouverture des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- b) Fausse déclaration ou pièces falsifiée ;
- c) Note technique inférieur à 70/100 ;

VI.2 CRITERES ESSENTIELS

- Personnel clé (sur 50 points) ;
- Les références du Candidat (sur 30 points) ;
- Moyens logistique, topographique et matériel (sur 30 points) ;

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale soixante-dix (70) points sur cent (100), seront retenus. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas retenir les bureaux d'Études Techniques qui, dans un contrat en cours avec la communauté Urbaine de Garoua, auront reçu notification d'une mise en demeure, d'un constat de carence ou d'une résiliation.

NB : tout dossier comportant des fausses déclarations sera purement et simplement rejeté par le comité compétent à tout moment pendant la procédure.

VII. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copie marquée comme tels devront être déposés sous plis fermé et scellé au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, sis au premier étage de l'hôtel de ville de Garoua au plus tard, le **30/07/2024 à 15 heures**, portant la mention :

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°_000002_/CUG/SG/DUA/2024 du _05/07/2024 POUR LES ETUDES EN VUE
DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE GESTION DES DECHETS
(SGD) DE LA VILLE DE GAROUA**

<< A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement>>

VIII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires sur le présent appel de sollicitation à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville, sis au premier étage de l'hôtel de ville de Garoua.

IX. PUBLICATION DES RESULTATS

L'avis d'appel d'offres retient lieu de publication du résultat de la préqualification. Les BET retenus à l'issus du présent ASMI seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres national Restreint pour **les études en vue de l'élaboration de la stratégie de gestion des déchets (SGD) de la ville de Garoua.**

Le Maire de la ville

Ampliations :

- MINDEVEL/NORD ;
- MINHDU/NORD ;
- MINMAP/NORD ;
- ARMP/NORD ;
- DUA/CUG ;
- AFFFICHAGE ;
- CHONO/ARCHIVES.

